



anthrosana

informations

Association pour une médecine
élargie par l'anthroposophie

Printemps 2009

A nos membres

Attendue depuis longtemps avec une vive impatience, la **votation populaire sur l'article constitutionnel** «Pour la prise en compte des médecines complémentaires» est imminente. Pendant plus de vingt ans, notre association qui s'est **impliquée en politique de la santé avec beaucoup d'engagement** – tant personnel que financier – a contribué pour une part importante à son élaboration. Ainsi, il y a sept ans environ, nous avons activement soutenu **le projet d'une initiative populaire**, tout d'abord dans un cadre restreint, plus tard au sein du «Forum pour une médecine intégrale»; nous avons participé à la fondation de cet organe en 1987 et continuons d'être actifs au sein de sa direction. Tout cela, chers membres, **n'aurait pu être réalisé sans votre soutien fidèle** et nous sommes conscients de la reconnaissance dont nous vous sommes redevables.

C'est pourquoi nous attendons, non sans déférence mais avec espoir, **le verdict historique du 17 mai 2009**. Nous savons que d'innombrables personnes dans le monde entier le font également avec une profonde admiration pour nos droits démocratiques fondamentaux. Beaucoup nous envient cette opportunité fascinante de **pouvoir imposer la volonté du peuple**; avec nous, ils partagent ce suspense et espèrent qu'une fois encore, du cœur de l'Europe, se fasse entendre une voix claire contre l'arbitraire des fonctionnaires, les réglementations croissantes et la discrimination ostentatoire par les autorités qui ne sont que trop souvent vécus par beaucoup d'entre nous. Pour le bien de tous les patients, les médecines complémentaires doivent bénéficier d'**une chance équitable d'être reconnues** et intégrées progressivement dans tous les domaines de la santé publique.

Votation du 17 mai sur les médecines complémentaires

Les Suisses ont donc maintenant cette chance unique de faire en sorte que leur pays soit **le premier au monde à ancrer les médecines complémentaires dans la Constitution** et, par là, de contribuer à leur percée. Les buts ambitieux que nous nous étions fixés il y a quelques années durant les préparatifs de l'initiative populaire «OUI aux médecines complémentaires» seraient atteints, voire même dépassés. A l'époque, nous n'aurions jamais imaginé que notre article

En annexe vous trouverez

- *la facture pour la cotisation*
- *l'invitation à l'assemblée générale avec le bilan, le compte de résultat et le budget*
- *une carte postale pour la votation du 17 mai 2009*
- *le nouveau prospectus de notre association*
- *la nouvelle brochure «Eurythmie – Art du mouvement en pédagogie et en thérapie»*

De vastes domaines de la médecine ont vendu leur âme à l'industrie pharmaceutique.

Hans Weiss dans «Korruppte Medizin – Ärzte als Komplizen der Konzerne» (Une médecine corrompue – Les médecins, complices des grands groupes industriels)

Votation fédérale «Pour une prise en compte des médecines complémentaires»

Avec l'article constitutionnel, les buts principaux poursuivis en vue de l'ancrage juridique dans les cantons et la Confédération sont les suivants:

Formation et formation continue

Dans toutes les formations professionnelles du secteur de la santé sont au moins enseignés les principes de base des médecines complémentaires.

Médecine intégrale

Les médecines académique et complémentaire collaborent plus étroitement, ce qui apporte à la médecine un enrichissement et aux patients de meilleures chances de succès dans leur traitement.

Recherche

Conformément aux besoins de la population, la recherche dans les médecines complémentaires est intensifiée et les moyens financiers mis à disposition pour ce faire.

Médicaments

La diversité des médicaments est maintenue afin que les patients puissent continuer à bénéficier d'un traitement individuel. L'automédication ne doit pas être limitée.

Assurance maladie

Les médecins détenteurs d'un certificat de capacité FMH peuvent à nouveau facturer les prestations des médecines complémentaires selon l'assurance de base.

Thérapeutes

Des diplômes reconnus par l'Etat et les cantons garantissent la qualité de la thérapie et la sécurité du patient. Sur la base de diplômes unifiés et reconnus, les cantons accordent l'autorisation de pratiquer. Le remboursement des prestations reste du domaine des assurances complémentaires privées.

constitutionnel, modifié en contre-projet obtiendrait **une si forte approbation au Parlement**, bien que la seule disparition du mot «complète» pour la prise en compte des médecines complémentaires ne représente pas une modification significative. Près des 4/5 des membres du Conseil national et du Conseil des Etats ainsi que la majorité des partis recommandent d'approuver le texte soumis. Même **Pascal Couchepin** – bien que du bout des lèvres – **a dû publiquement se prononcer en faveur du oui** au nom du gouvernement puisque depuis peu, le Conseil fédéral ne peut plus contredire le Parlement avant les votations.

Toutefois, depuis peu, **une opposition se fait entendre** contre la mise en application de l'article constitutionnel au cas où il serait accepté par le peuple et les cantons – ce qui, selon les sondages, est à prévoir. Concernant **la principale revendication de notre initiative** qui a d'ailleurs été reprise par le Parlement, aussi bien le Conseiller fédéral Pascal Couchepin que le Directeur de l'Office fédéral de la santé publique, le professeur Zeltner, ont signalé que **la réintégration des cinq méthodes de médecine complémentaire** dans l'assurance de base était **impossible**, car celles-ci ne répondaient pas aux exigences de la LAMa. Le cas échéant, le Parlement devrait au préalable modifier la loi. Lors des délibérations au Conseil national, Pascal Couchepin avait déjà brandi la menace d'une **surcharge massive de l'assurance de base** en cas d'acceptation de l'initiative populaire car les 200 méthodes appliquées par 3000 médecins et 20000 thérapeutes devraient alors être intégrées. **Les affirmations complètement contradictoires** de notre ministre de la santé sont **absolument fausses!**

Tout cela est révélateur et montre combien il est important de **mobiliser toutes les forces en vue de cette votation** afin d'obtenir une large majorité du peuple et des cantons, ce qui signifierait un mandat clair pour le Parlement et les autorités. Seule une solide pression politique permettra finalement de vaincre les fortes résistances des milieux conservateurs. C'est pourquoi, nous vous prions instamment de **participer à la votation du 17 mai 2009** et de glisser un «oui» dans l'urne. Chaque voix compte et seul le soutien de tous ceux qui sont en sa faveur permettra d'atteindre sûrement **l'intégration de la médecine complémentaire** dans notre Constitution. S'il vous plaît, encouragez votre famille, vos amis et connaissances à voter oui – par exemple, en utilisant la carte postale ci-jointe. Nous vous en remercions vivement d'avance.

Assemblée générale du 6 juin 2009 à Arlesheim

Au cours de cette assemblée annuelle, nous espérons bien avoir la joie de vous annoncer le verdict positif du peuple suisse en faveur de la médecine complémentaire. Pour cette raison, **nous vous invitons particulièrement chaleureusement** à participer à cette assemblée qui a lieu dans les nouveaux bâtiments de Weleda SA, sis dans la zone industrielle «Widen». Comme vous pouvez le voir dans l'invitation ci-jointe, la partie officielle du samedi matin comprendra, entre autre, **l'élection d'un nouveau membre du comité** et la confirmation à leur poste du président et des autres membres restant. L'assemblée sera suivie d'un **lunch** préparé par l'excellente cuisine de la Clinique Ita Wegman.

Ensuite, **Andreas Ellenberger**, ingénieur agronome EPF, responsable depuis de nombreuses années de l'approvisionnement en plantes chez Weleda SA, fera un exposé qui suscitera certainement l'intérêt

de tous les auditeurs. Par de nombreux exemples tirés de divers projets répartis sur tous les continents, illustrés d'images de cultures et de cueillettes sauvages ménageantes, il nous fera découvrir le monde de l'approvisionnement en plantes utilisées en médecine et en cosmétique. Au début juin, **le très beau et riche jardin d'exposition de Weleda** permet de faire des découvertes fort intéressantes. Profitez donc de l'offre de **visites guidées**. Au cours de celles-ci, on pourra découvrir différentes plantes et leurs vertus thérapeutiques et l'on pourra aussi recevoir quelques explications au sujet des bâtiments, particulièrement intéressants du point de vue architectural et écologique. Veuillez nous **retourner le talon d'inscription avant le 28 mai 2009**. Merci d'avance!

Académie d'art et de thérapie anthroposophiques

Depuis des décennies existent de nombreuses formations de base et continues fondées sur l'anthroposophie, ainsi que de solides **formations professionnelles dans divers domaines artistiques**: eurythmie, musique, art de la parole, peinture et modelage. Après **l'eurythmie thérapeutique** et à la suite des recherches et développements ultérieurs dans le domaine de la thérapie, des possibilités de formation en **thérapie par la peinture, la musique, l'art de la parole**, puis **le modelage** ainsi qu'en **massage rythmique** ont vu le jour. Dès leur début, beaucoup de ces écoles étaient étroitement liées à l'Université libre de science spirituelle du Goetheanum. Mais pour des raisons diverses, elles se sont progressivement rendues **toujours plus indépendantes**. Comme les centres de formation à Dornach étaient pendant longtemps uniques dans le monde, ils avaient de nombreux élèves de Suisse et de l'étranger. Entre-temps, **dans beaucoup de pays** et surtout en Allemagne, se sont ouverts **des centres de formations** basées sur l'anthroposophie. En Suisse, cet état de fait, à côté d'autres difficultés, a eu un effet si négatif que **certaines écoles voient leur existence menacée**.

De cette situation alarmante est née, il y a quelque temps déjà, l'idée de **réunir les écoles d'art et de thérapie basées sur l'anthroposophie** afin de profiter des effets de synergie et de réduire les frais. Après moult discussions et travaux préliminaires, ce rapprochement – évidemment pas facile – a réussi. Et le 22 janvier 2009 à Dornach a été fondée une **association pour une Académie d'art et de thérapie anthroposophiques** («Anthroposophische Akademie für Therapie und Kunst»). Seules **six écoles** en font partie pour le moment: la nouvelle formation d'art de la parole pour la scène, la pédagogie et la thérapie «Am Wort», la formation pour la thérapie en art du modelage, l'école d'eurythmie thérapeutique du Goetheanum et la libre école de peinture de Dornach, ainsi que l'école de thérapie par la musique «Orpheus» de Lenzbourg et l'école de massage rythmique d'Arlesheim. Les directions des écoles se rencontrent maintenant régulièrement pour **développer de nouveaux concepts de formation** et dès septembre 2009 seront offerts **les premiers modules unifiés** qui permettent de passer l'examen supérieur spécialisé pour l'obtention d'un diplôme fédéral en art-thérapie.

Réseau Santé de médecine anthroposophique

Deux mois à peine après la fondation de l'Académie d'art et de thérapie anthroposophiques est né un nouvel organe («Verein für ein anthroposophisches Gesundheitsnetz») important pour **la collaboration dans le secteur médical et thérapeutique**. Peut-être même, la

Suspension de l'admission de médicaments anthroposophiques aux Pays-Bas

A la suite d'un verdict du Tribunal européen, la Cour Suprême des Pays-Bas a décidé le 5 décembre 2008 qu'il n'existe aucune réglementation pour une grand part des médicaments anthroposophiques, car ils sont fabriqués selon des procédés qui ne correspondent ni à ceux des médicaments conventionnels, ni à ceux des médicaments homéopathiques.

Environ un tiers des médicaments anthroposophiques est touché par ce verdict et n'est plus disponible. Le tribunal, malgré l'intervention de la Commission Européenne, a refusé l'admission telle qu'elle existe pour les médicaments homéopathiques ou des phytopréparations.

Le verdict de la Cour hollandaise est également important pour tous les autres pays de la Communauté européenne car le danger que ces gouvernements défendent également ces médicaments si un cadre juridique adéquat n'est pas créé à temps est réel.

C'est pourquoi on travaille actuellement à créer la possibilité d'enregistrer les médicaments anthroposophiques dans le cadre des directives de l'homéopathie et ce pour l'ensemble du territoire européen, le but lointain étant d'obtenir une réglementation juridique propre pour toute l'UE.

Danger des nanoparticules

La nanotechnologie passe pour une nouvelle révolution technique. Des voix critiques mettent cependant en garde contre les dangers imprévisibles pour la santé des êtres humains et des animaux que pourraient générer ces particules moléculaires.

Brochure «Conscience et Santé» n° 765

Eurythmie

Art du mouvement en pédagogie et en thérapie

Sylvia Bardt, professeur d'eurythmie à l'Ecole libre Waldorf Kräherswald de Stuttgart, bénéficie d'une longue expérience dans l'enseignement de cet art. Elle nous invite ici à découvrir ou redécouvrir la véritable nature, la vie du Son et, de manière simple et claire, à faire connaissance avec ce nouvel art du mouvement et les différents domaines de son application.

L'eurythmie, n'est pas seulement un art de scène. Pratiquée en pédagogie, elle soutient la croissance de l'enfant et prépare le futur adulte à se mouvoir plus librement dans la vie de la pensée, du sentiment et de la volonté. Plus tard, la pratique de l'eurythmie permet à toute personne en bonne santé de régénérer ses forces de vie et d'acquérir une certaine harmonie de l'âme et du corps.

L'eurythmie thérapeutique, elle, est beaucoup plus spécifique; basée sur un diagnostic médical précis, elle ne se pratique qu'individuellement.



Postplatz 5
Case postale 128
4144 Arlesheim
Tél. 061 701 15 14
Fax 061 701 15 03
info@anthrosana.ch
www.anthrosana.ch

date du 31 mars 2009 entrera-t-elle dans les annales de la santé publique. Après deux ans de travaux préparatoires, sur l'impulsion de la **Clinique Ita Wegman**, suivie par l'assurance maladie **innova** et notre association **anthrosana**, les bases étaient jetées pour fonder le **premier réseau de traitement de médecine complémentaire** en Suisse. Il s'appuie sur les directives de la LAMal pour les modèles du Managed Care pour **une plus grande efficacité et économicité** dans la conduite des traitements. Ce sont les réflexions sur les moyens à mettre en œuvre pour que **la médecine anthroposophique puisse rester accessible à tous**, alors que les réglementations de la politique de la santé deviennent de plus en plus contraignantes, qui ont été au départ de cet intense travail.

Ce qui distingue le «Réseau Santé de la médecine anthroposophique» d'autres réseaux de médecine existants, c'est que, d'une part, la médecine académique et la médecine complémentaire **sont réunies pour la première fois** et que, d'autre part, **il intègre**, aux côtés des médecins généralistes (médecins de famille), **des spécialistes, des pharmacies et des cliniques**. De plus, une attention particulière est accordée à la relation médecin/patient, à l'autonomie du patient, à la prévention et aussi à l'idée de solidarité par la création d'un fonds d'aide pour les situations sociales difficiles. Lors de l'assemblée constitutive au Pfeffingerhof à Arlesheim **vingt médecins sont devenus membres** de ce Réseau Santé. Ils veulent contribuer à ce que **la population de la région nord-ouest de la Suisse** puisse bénéficier de soins conformes au patient et économiquement portables. Une des premières tâches du comité de la nouvelle association est de **négoier des contrats** avec une société de gestion et des assurances maladie. Fin 2009 au plus tôt, les assurés des caisses affiliées pourront se **joindre au Réseau et ainsi bénéficier d'un rabais** conséquent sur les primes de l'assurance de base. Avec l'annonce de fortes hausses de primes pour 2010, cela représente un allègement bienvenu pour le budget.

La crise économique et financière provoquée par un appât immodéré du gain et une spéculation irresponsable ne pèse pas seulement sur les investisseurs qui ont fait des placements à risques mais aussi sur **l'âme d'innombrables personnes** par l'insécurité et la peur qu'elle génère dans le monde entier. Dans une telle situation, il est primordial d'affermir les forces du «Je». C'est dans cette optique que nous vous remettons **la nouvelle brochure** de Sylvia Bardt: «**Eurythmie – Art du mouvement en pédagogie et en thérapie**». Créée il y a près d'un siècle par Rudolf et Marie Steiner, l'eurythmie peut contribuer grandement à l'affermissement de la santé et à la guérison des maladies.

Nous espérons pouvoir encore compter sur votre fidèle soutien à l'avenir et vous en remercions vivement d'avance. Nous vous sommes également reconnaissants pour un **prompt versement de la cotisation annuelle**. En vous souhaitant un printemps régénérateur après ce long hiver et dans l'attente de notre prochaine assemblée où nous espérons bien vous rencontrer, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Dr Michael Werner, président

Herbert Holliger, responsable de gestion